

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Poitou-Charentes
1 bis, rue Lebasclès
86000 Poitiers
05 49 41 45 54
poitoucharentes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

ASSOCIATION NHAIE'MROD, PLANTONS EN 79

Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres
7 route de Champicard
79260 La Crèche
05 49 25 05 00
nhaiemrod@gmail.com

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
replantation des

haies du département des Deux-Sèvres

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration du maillage bocager en Deux-Sèvres

◆ ◆ POUR LA SAUVEGARDE DE NOTRE PAYSAGE : REPLANTONS NOS HAIES

Haies et bocages sont des éléments paysagers identitaires du département des Deux-Sèvres. Ils sont liés à la tradition d'élevage des ruminants. L'association Nhaie'mrod, plantons en 79 contribue à la préservation des linéaires fixes du paysage en s'appuyant notamment sur l'éducation à la nature pour faire partager à tous les citoyens les enjeux pédagogiques, écologiques, économiques et sociaux du développement des haies. Les plantations de haies, bosquets ou arbres isolés répondent ainsi à des objectifs multiples et contribuent à :

- La préservation de la biodiversité, fourniture de zone de refuge et de garde-manger pour la petite faune ;
- La préservation du patrimoine paysager et historique ;
- La protection des milieux et des ressources ;
- L'amélioration des pratiques agronomiques, en y intégrant les fonctionnalités de l'arbre ;
- La lutte contre le changement climatique, par le stockage du carbone et l'évapotranspiration.

L'objectif du projet est de réaliser un programme de plantation qui s'étale sur 3 ans et de réaliser au minima, 100 projets de plantation représentant 35 kms de haies.

◆ ◆ LE LIEU

L'évolution des pratiques agricoles et l'artificialisation des sols ont engendré une simplification des paysages deux-sévriens. Les haies se sont donc vues arrachées et le bocage diminué. La préservation et la gestion durable des haies représentent donc un enjeu fort dans les Deux-Sèvres. L'association Nhaie'mrod, plantons en 79 participe à la dynamique départementale de replantation de haies sur le territoire des Deux-Sèvres.

◆ ◆ LA MOBILISATION

L'association Nhaie'mrod, plantons en 79, réalisera les chantiers de plantation à l'aide de bénévoles et mobilisera les écoles des communes afin de sensibiliser les jeunes aux rôles de la haie et à sa préservation. Chaque chantier de plantation s'effectuera le plus possible avec des enfants préalablement sensibilisés lors d'une animation scolaire.

Montant des travaux	370 000 euros
Objectif de collecte	100 000 euros
Début des travaux	Juillet 2023

Crédit photos © Fédérations des Chasseurs des Deux-Sèvres



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la replantation des haies du département des Deux-Sèvres

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/87705
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
haies du département des Deux-Sèvres

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre